

adressent à Dieu des prières publiques, en reconnaissance de la faveur singulière qu'il a accordée à l'Eglise.

Pour moi, je prie Dieu de vous conserver longtemps.

Votre serviteur très dévoué

Fr. HIERONYMUS M. Card. GOTTI,

*préfet.*

ALOYSIUS VECCIA,

*secrétaire.*

En conformité avec cette recommandation du Saint-Siège, S. G. Monseigneur l'Archevêque prescrit à tous les prêtres du diocèse de réciter à la messe, durant trois jours, l'oraison *Pro gratiarum actione*, immédiatement avant l'oraison déjà commandée *Pro Papa*. (La messe *Pro gratiarum actione* se trouve, dans le missel, à la suite de la messe votive *De SS. Trinitate*.)

Pour ce qui est des prières publiques d'actions de grâces, recommandées aussi par S. E. le Préfet de la Propagande, il y a déjà été pourvu par le chant solennel du *Te Deum*, ordonné par Sa Grandeur dès la réception de la nouvelle de l'élection de Sa Sainteté.

### Chronique des diocèses



#### QUÉBEC

— Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu mardi, le 18 août, au couvent de Jésus-Marie de Sillery. C'est le Révérend Père Meyer, assistant-général des Missionnaires du Sacré-Cœur, qui, au nom de S. G. Mgr l'Archevêque, a donné l'Habit à cinq prétendantes et a reçu les vœux de cinq nouvelles professes. C'est aussi le Révérend Père Meyer qui a donné le sermon de circonstance, prenant pour texte ces paroles de saint Paul: «Souvenez-vous de ceux qui ont été enchainés, car vous allez l'être à votre tour.»

L'impression produite par cette éloquence vigoureuse, abondante et sainte, a été profonde, et a suscité à l'éminent orateur de bien vives admirations.

Les cinq novices qui ont prononcé leurs vœux sont: Mlles